

Programmation des APSA pour le lycée

École Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur - Manosque

En référence aux programmes d'enseignement français de l'EPS
BO spécial n°1 du 22 janvier 2019

« Le cursus en trois ans doit amener progressivement des acquisitions dans les 5 compétences propres et les trois compétences méthodologiques et sociales »

Le programme national de la **classe de seconde** fixe comme niveau éligible le **niveau 3** du référentiel national.

La **classe de première** permet d'atteindre le **niveau 3** si l'APSA n'a pas été préalablement proposée en seconde et le **niveau 4** s'il s'agit d'une APSA dont le N3 a déjà été atteint en seconde.

Pour la **classe de terminale** le **niveau 4** de compétence attendu est exigé dans 3 APSA représentatives de trois compétences propres différentes et le **niveau 5** peut être visé pour certaines d'entre-elles.

	CA1	CA2	CA3	CA4	CA5
Seconde	Natation	Escalade N3	Danse N3 Acro ou Gym	Volley N3	Course de durée
Première	Demi-fond N4 (3x500mètres)	Escalade N4	Danse N4	Basket-ball N4 Badminton N4	Course de durée a/c de 2025/26 ?
Terminale Menu N°1		Escalade N4		Basket-ball N4	Course de durée a/c de 2026/27 ?
Terminale Menu N°2	Demi-fond 3x500 mètres N4		Danse N4	Badminton N4	

